tés, pour les revoir et les approuver avant que d'en afficher la vente. Mais on sent bien que ces sortes d'éditions, qui etaient le fruit d'un travail long et penible, ne pouvaient jamais être nombreuses. Aussi les livres etaient-ils alors très-rares et très-chers. L'acquisition d'un *livre* un peu considerable se traitait comme celle d'une terre ou d'une maison, et l'on en faisait des contrats par-devant notaire.

Lorsque vers le milieu du quatorzième siècle on eut imaginé les caractères mobiles, qui, par la rapidité étonnante avec laquelle ils multiplient et répandent les productions des auteurs, conserveront jusqu'à la fin des siècles nos vertus, nos vices, nos découvertes &c., les clercs libraires ne s'amusèrent plus à transcrire les manuscrits. Les uns s'occupèrent à perfectionner cette nouvelle découverte; d'autres a se procurer des manuscrits ou des livres déjà imprimés avec des planches en bois, ou avec des caractères mobiles aussi en bois; d'autres enfin, à trouver des moyens d'empecher que le tems ne détruisit ces nouvelles productions.

La Bonne-Aventure.

Un tireur de bonne-aventure avait prédit à un homme, qu'il périrait par la mer. Quelques temps après, s'étant pris de querelle avec un de ses amis, il tira son poignard et lui porta un coup mortel. Obligé de s'expatrier, pour éviter la poursuite de la justice, il s'embarqua sur un navire qui partait pour l'Amerique; au moment qu'on levait l'ancre, il se rappela de la prédiction du disciple de la Sibylle, et se fit mettre à terre, persuadé qu'il ne devait périr qu'en mer. Ce perfide élément lui inspirait plus de crainte, que tous les tribunaux de France. Cependant, il ne tarda pas à être arrêté, mis en jugement et condamné à mort. Un zelé ministre s'empressa de lui offrir les consolations de la religion, mais il ne voulut rien entendre: "Je ne subirai pas ma condamnation, disait-il au confesseur; on m'a prédit que la mer verrait la fin de mes jours." L'heure fatale a sonné, on le conduit au lieu de l'exécution, et le condamné demeure toujours ferme dans son opinion! Les derniers préparatifs sont faits; et la grâce qu'il croyait obtenir n'arrive pas! Alors, notre homme commençait à avoir des doutes sur la véracité du tireur de bonne-aventure; il lui vient une réflexion, "Comment vous nommez-vous," dit-il au bourreau—"Je me nomme *Lamer*, lui repond celui-ci, d'une voix tonnante—"Ah! je n'ai pas été trompé! dit le patient, faites votre devoir..... Que l'on ne croye pas maintenant au destin!

Naufrage de P. F. Dumont en Afrique.

Extrait de la relation publiée par lui-même, natif de Paris, et maintenant à l'hospice royal des Incurables.

(Continuation.)

Des accès de rage me saisirent; ils me rendirent la force que depuis six mois je n'avais plus. Je me jetai sur quelques-uns des misérables dont l'insigne lâcheté ne valait la fureur soutenue de mon persécuteur. Je les mordis, et ne lâchai prise qu'avec le morceau, malgré les coups des gardiens pour me faire cesser. Avec de semblables dispositions, le hail avait tout à craindre. Un Vendredi (jour de repos) je prévins mon camarade que, si mon bourreau me touchait, je lui sauterais à la gorge, déterminé à recevoir la mort après ma vengeance. Le lendemain, deux cents esclaves avaient passé la porte [illegible] basse, sans avoir été frappés. Quand mon [illegible] vient de m'incliner pour franchir le pas, un coup si violent m'atteignit aux reins, que j'en fléchis et que j'en perdis la respiration. Presque aussitôt je me dresse et j'étends les bras; je m'empare d'une grosse pierre, je la jette avec force à la tête du hail, dont l'œil sort de son orbite; je m'élance comme un tigre à son sein qui se détache à la suite de mes transports, sans que je ressentisse les coups des gardiens, tombant à la fois sur toutes les parties de mon corps.

"On sent bien qu'un funeste exemple, l'insubordination, la révolte, [illegible] et les dents portées sur le second chef des gardiens, devaient avoir des suites terribles; je m'y étais attendu, puisque je soupirais après la fin de mes maux, dont la tête tranchée était le remède. Si le gardien bâché eût été présent, l'affaire n'aurait sans doute point traîné, mais le hail n'a pas le même pouvoir. Il lui fallut donc porter ses plaintes au cheik, avec la pièce de conviction, c'est-à-dire moi-même. A cet effet, pour procéder en règle, on me déchaîna; un mulet s'avança, sur lequel on me coucha à plat, les pieds et les mains liées sous le ventre de l'animal; conduit ainsi au trot, accompagné d'une pluie de coups sans intervalle, jusqu'au palais du cheik, éloigné d'une demi-lieue, j'arrivai presque évanoui. L'attitude, le traitement, l'allure du mulet m'avaient rendu le visage tout noir; j'avais en outre le corps déchiré.

"En arrêtant le mulet devant Osman, on me détache, et l'on me jette à terre comme une charge. Le hail va se plaindre. Osman paraît au balcon. Je respire un moment; il me demande pourquoi j'ai maltraité ce chef de gardiens.—Je le puis *par la loi*, lui dis-je, de me laisser parler; ou me tranchera la tête après, si tu veux.—Allons, parle, chien, me répond le cheik. Je lui raconte brièvement la venue du prince maroquin au lieu de mes travaux, la distribution de son argent à mes camarades, la volonté du hail de s'en emparer; puis j'ajoutai que le prince m'avait donné les cent sequins pour la dévotion de Mahomet, dont, dans sa réplique, le hail s'embarrassait fort peu, pourvu qu'il touchât les sequins; qu'il n'était impossible de remplir son vœu, puisque mes compagnons les avaient partagés.—De quelle main as-tu lancé la pierre? reprit le cheik.—Faisant la réflexion rapide que cette question tend à me faire couper la main droite, j'accuse la gauche sans hésiter. Soudain Osman ordonne qu'on m'attache la *faluque*; c'est une pourroie qui, prenant le poignet en-dessous, va saisir les troisième et quatrième doigts, afin de fixer la main étendue sur une table au moyen d'un tourpiquet. L'autre main, également étendue, est attachée à une poulie à la hauteur de l'homme, ce qui lui donne, en quelque sorte, jusqu'au milieu du corps la position d'un crucifié.. Deux gardiens me frappèrent à coups de bâton dans la main gauche à la manière des maréchaux, jusqu'à ce qu'il plut au cheik de suspendre le châtiment, qui dura près de vingt minutes; ma main en sortit en lambeaux, dépouillée, écrasée; elle y perdit tous les ongles; on n'y voyait plus que les nerfs: j'en suis estropié pour toujours.

"Osman me fit détacher: as-tu vu, dit-il au hail, comme j'ai chatié le chrétien?—Le gardien, montrant un air satisfait, le remercie de la rigueur que venait de déployer son maître, et approuve tant de justice; mais Osman le regarde en courroux, et lui adresse ces mots terribles:—Toi, pour avoir préféré l'argent à la loi de Mahomet, tu seras pendu. Ce qui fut exécuté à l'instant au premier arbre.

"On me ramena à pied dans le bagne, laissant une trace de sang sur ma route; et de suite on me dirige vers une meule à repasser des outils. Je l'ai tournée du bras droit pendant un an; c'est-à-dire tout le tems qu'il m'a fallu pour guérir le bras gauche. Ma guérison s'est opérée, ou plutôt les chairs et les ongles ont reparu sans autre remède que l'urine de mes compagnons. Combien j'ai souffert encore à cette maudite meule! les Arabes des environs, qui connaissaient la punition du hail et son auteur, venaient à dessein de me tourmenter, repasser leurs haches à ma pierre; ils s'appuyaient de tout le poids de leur corps, afin de me rendre le travail plus pénible.—Tourne donc, chien de chrétien, s'écriaient-ils comme des furieux, en me donnant des coups de pied, des coups de poing, et me crachant au visage.—La main droite, accablée de lassitude, me causait quelquefois plus de douleur que la gauche. Ah! que je regrettais, dans ces jours affreux, les plus rudes travaux des champs! je n'éprouvais quelques momens de soulagement que lorsqu'il arrivait aux esclaves de repasser les bêches; parce qu'étant deux à la chaîne, mon service leur devenait inutile.

"Dès qu'il me fut permis de suivre les travaux ordinaires, ma main droite armée d'une pioche, et mon bras gauche assez roide, offrirent encore au cheik quelque utilité. Mon camarade avait soin de remuer la terre devant moi, dans l'intention de faciliter ma tâche; je lui en savais gré, et ne manquais jamais de le faire participer aux petit vols que mon bonheur couronnait; je recevais bien à ce sujet quelques coups assez largement distribués, mais moins souvent depuis la mort du hail; les gardiens redoutaient mes plaintes, qui auraient pu compromettre leur sûreté.

"Ils sont aussi responsables de chaque esclave confié à leurs soins; s'ils ne rapportent au bagne la chaîne ou la tête d'un individu, la leur tombe sans miséricorde: on ne les traite pas avec plus de ménagement que leurs prisonniers; ils se mettent à genoux entre deux koubals; l'un lui donne un coup de lance dans le côté, dont la douleur l'oblige à lever subitement la tête, et l'autre attend cet instant favorable pour la lui faire sauter d'un coup de damas; elle est toujours tranchée d'un seul coup; seulement il arrive parfois que l'acier touche un os, le damas rend alors un son clair comme celui d'une clochette.

"L'un des travaux qui me semblaient les plus rudes étaient l'occupation aux *matamores*: ce sont de vastes souterrains renfermant des magasins de blé; on les creuse jusqu'à la profondeur de quatre-vingt pieds sur une largeur proportionnée; le fond en est [illegible] taché, ainsi que les parois; on met des [illegible] sur les planches, et d'autres planches sur [illegible]. On emplit ces immenses réservoirs [illegible] dix pieds; ou, si [illegible] du sol. Alors [illegible] rieur, c'est-à-dire qu'on [illegible] tres, des planches, des nat[illegible] core par-dessus. Le tout est [illegible] de terre sur laquelle on laboure et l'on sème comme sur tout autre territoire. Le blé s'y garde douze à quinze ans aussi frais qu'à l'époque où il y fut déposé.

"Quand le cheik livre ses grains au commerce, il nous fait vider ces souterrains; le travail dure ordinairement deux ou trois mois; chacun de nous reçoit sur le dos un sac de cent quarante livres, qu'il faut transporter en traînant sa chaîne, jusqu'à cinq ou six lieues par de là les montagnes. Hommes, chevaux bufles, tout se confond et tout porte sa charge; en arrivant à la dernière montagne par le penchant de laquelle sont posées des nattes, chacun vide son sac, et le grain coule du sommet au bas de la montagne.

"J'ai encore présente à la mémoire une famine qui se fit sentir il y a dix-huit ans dans le levant. Soixante villages, les esclaves et les bêtes de somme, au nombre de trois mille hommes et animaux compris, furent employés deux mois consécutifs à transporter le grain des matamores à la dernière montagne; le tas devint si haut qu'il en ravit la cime. Le lendemain, chose inouie! quand nous revînmes verser notre dernière charge, après laquelle on attendait, le grain avait disparu: on voyait la plaine couverte d'une innombrable quantité de chevaux, d'éléphans, &c. &c., qui avaient tout enlevé en moins de vingt-quatre heures.

"Quelques-uns des esclaves, afin de se soustraire à leurs maux, reniaient leur religion en l'échangeant contre celle du prophète. On ôtait leurs chaînes; on en faisait des gardiens; on les mariait à leur choix avec des renégates et des filles du pays; on leur donnait soixante-quinze fr. par mois, et quelquefois un établissement de leur goût. Mais l'exemple du supplice d'un renégat infidèle à la loi du prophète portait la terreur dans l'âme des esclaves les plus résolus. Un liégeois voulut adoucir sa misère en livrant sa conscience aux Arabes; il remplit quatre ans, sans y manquer, ses devoirs de musulman; par malheur il remarquait quelquefois le plaisir des juifs à boire de l'eau-de-vie: la tentation le prit d'en gouter, il résista; mais l'esprit malin le pousse si fort qu'il succomba. Pris le même jour en flagrant délit, on l'amena devant nous pour être empalé; on suspendit ce malheureux avec une poulie, à la hauteur d'une brèche de fer scellée par le gros bout dans une colonne de marbre; on lui pose le derrière sur la pointe, et de minute en minute, on le descendait de deux ou trois lignes, jusqu'au moment où la brèche lui sortit par le côté, près de l'épaule; il demeura dans cette horrible position trente-six heures sans respirer, nous suppliant de l'achever à coups de pierre, mouvement de pitié qui nous aurait aussi coûté la vie. Les Arabes nous disaient:—Regarde ce chien comme toi.—Et les esclaves loin de le plaindre, le chargeaient d'imprécations pour avoir changé de culte.

(La fin au numéro prochain.)

Un malade se voyant prêt à mettre le pied dans la fatale barque, fit son testament, et ne sachant à qui laisser le soin de régler sa succession, il crut ne pouvoir mieux faire que de nommer les deux médecins qui le soignaient; ceux-ci, parfaits ignorants, incertains sur la cause de sa maladie, anticipèrent sur le terme de ses jours. L'homme mort, il fallut remplir ses dernières volontés. Nos deux docteurs, ne pouvant s'occuper de dresser les comptes du défunt et d'en faire la collecte, en donnèrent la charge à un nommé P. Degrasse; celui-ci, pour jouer pièce aux deux ignorants, signait au bas des reçus

Pour les *exécuteurs* de Louis Chabanne,
P. Degrasse.

Assemblement en faveur de l'Administration.

Les Principes et non les Hommes.

Une assemblée des amis de l'Administration du Gouvernement Général, aura lieu le Samedi 13 octobre à 6 heures du soir à la Bourse de Hewlett, à l'effet de nommer des délégués à la convention qui doit avoir lieu au Baton Rouge, le 1er. Novembre, et à l'effet aussi de nommer un comité de correspondance permanent. Les personnes qui desirent la ré-élection de notre Président *John Quincy Adams* sont invitées à se trouver à cette assemblée.

Ventes Publiques.

Notes des ventes publiques

Qui se feront aujourd'hui et Lundi.

AUJOURD'HUI:

Par le Maire, à midi, la ferme d'un an pour le privilège de tenir le ferri en face de la ville, au plus haut enchérisseur.

Par Ducayet & Domingon, des marchandises et comestibles.

Par J. Le Carpentier, à son encan, idem.

LUNDI.

A l'encan de J. Le Carpentier, la cargaison de la goëlette Ranger, de la Jamaïque, consistant en 16 punchons rum, 9 bls café, 6 bds sucre, 7 tierçons melasse—à midi, à la Bourse, la Coque de ladite goëlette, un cable en fer—au comptant.

A l'encan de Ducayet & Domingon, marchandises et comestibles.

Pour Charleston,

La goëlette fine voilière RIGHTS OF MAN, du port de 200 barils, [illegible] Love. S'adresser au capit. ou à

John R. Payson,
rue Conti

28 sept

AVIS AU PUBLIC.

[illegible] DE CORRES, docteur en Médecine et en Chirurgie, des Colléges [illegible] et de Barcelone, ex-membre [illegible] la ci-devant Ecole et Société Médicale d'Emulation, de Bordeaux, &c. &c., a l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, que son intention est de s'y établir et d'y exercer sa profession. Il ose espérer que vingt-cinq années d'absence ne l'ont pas entièrement effacé du souvenir des personnes qui l'honoraient autrefois de leur confiance.

Une longue expérience dans le traitement des maladies des enfants de tout âge et dans l'art des accouchemens, acquise dans plusieurs Hospices de Maternité, tant en France qu'en Espagne, le met en état d'être utile à cette intéressante portion de la société.

Les personnes qui auront besoin de ses services, le trouveront chez lui, rue d'Orléans N°. 71, le matin jusqu'à 8 heures, et l'après-midi depuis 3 jusqu'à 6.

6 octobre—3

LETTRES SUR LE MEXIQUE.
4me. Livraison.

LA 4me. Lettre vient d'être imprimée et est déposée en ce moment aux lieux accoutumés, où l'on pourra également se procurer les 1ère. 2de. et 3ème.

La 1ère. Livraison en Anglais, se vend chez MM. Hotckiss, Grissam & Clark, libraires, et chez Mr. Wm. M'Kean.

AUX AMATEURS D'HUITRES.

EXCELLENT *Vin de Sauterne*, à vendre chez

A. Michoud,
2 oct rue de la Levée No. 67

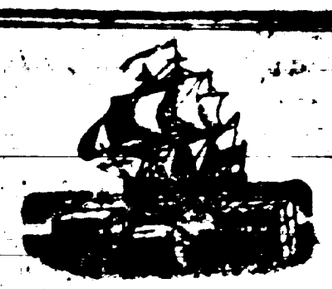

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiée hier,

Goëlette Rights of Man, Lare, Charleston par J P Payson

Arrivée hier,

Le remorqueur Favorite, de la Balize, ayant mis en mer, le brick Lewis et le navire Manlius, et remorqué dans le port la goëlette William & Henry, et la goëlette Chase. Il a laissé la barque David Cannon, et la goëlette Louisiana, à la Balize. Rien en vue Jeudi, à 2 heures après-midi.

Goëlette William & Henry, Doane, de New-York, ayant touché à Key-West—cargaison, 5 cs marchandises à S Fisk, 12 paniers fayence à Lincoln & Green, 10 bls bœuf au capitaine, 1 caisse marchandises à Wilkins & Linton, 1500 pieds cube pierres à W & J Montgomery, et divers articles à ordre.

Goëlette Chase, Hollman, Havane en 10 jours, sur lest. Rien de nouveau à la Havane; Laborde était toujours dans le port.

Brick anglais Crista, Pyott, de la Havane, sur lest.

Expédiés avant-hier.

Navire Macclesfield, Burton, Liverpool, par Gordon & Forstall

Goëlette Elizabeth, Junelot, Mobile, par J P Payson

Arrivés avant-hier,

Bateau à vapeur Jubilee, Crawford, St. Louis—chargement: 1740 saumons plomb à R G M'Kenny à bord, 1138 ditto 2 bds cire à J G Stevenson, 1885 à W B Reed à bord, 913 au capitaine, 393 à S P Morgan & co, 1 bd fourrures à W Alderson, 10 bls pom[illegible], 1 ca jambon, 39 doux volailles à E Gentry à bord.—9 passagers. Il a rencontré le Car of Commerce près Mayfield Island, le 28; le General Hamilton près d'Helena, le 30; le Commander le 1er octobre, échoué à Cypress Bend; le J. Robert Burns au Natchez, le Lady of the Lake et le Liberator près du Bayou Sarah.

Bateau à vapeur Beaver, Dall, de la Rivière Rouge, cargaison: 6 balles coton à H M Shiff, 75 à John Hagan & co, 13 ditto, 1 baril cire à Peyroux, Riverde & co.—5 passagers.

Bateau à vapeur Columbia, Crane, Bayou Sarah—cargaison: 43 balles coton à J Hagan et co, 36 à Wilkins & Linton, 11 à ordre, 83 bls pore à Mr Cook à bord—18 passagers.

Entrés à la Douane, avant-hier,

Brick Aspasia, de Key-West, rapporté
Amelia, de la Havane, rapporté
Watchman, de Boston, 4 sur lest
Goël. Elizabeth, Junelot, de la Mobile, avec un chargement assorti, consigné à J Armstrong.

MEMORANDUM.

En charge à New-York pour ce port.

Navire Martha, à la fin de sept.; navire Ariel, le 22; navire Talma le 1er. octobre.

Le brick Hannah & Elizabeth, du port [illegible] N. Orléans, parti de Tampico pour la Havane, entré à New-York le 13 sept. pour faire de l'eau, ayant 68 jours de mer.

Le brick Mexican, est parti d'Amsterdam pour ce port, le 7 août; le brick South Carolina y débarquait son chargement.

Le navire Shepherdess, Cook, devait partir de Gottenburg pour ici, le 8 août.

Pour Pensacole,

La goëlette POMONE, capitaine Ar[illegible], est au bassin et [illegible] milieu du mois prochain. Elle est [illegible] construite et toute neuve. Pour les conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à

F. Maher.

9 oct

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans,

24 Sept. 1827—Présent l'hon. J. Pitot.

Eulalie Bruslé f. de c. l. contre *Norbert Fortier son mari, h. de c. l.*

CETTE affaire a été appelée, du consentement des parties, à la Cour, qui, après avoir ouï les témoignages et étant satisfaite, a ordonné, adjugé et décrété qu'une séparation de biens ait lieu entre ladite Eulalie Bruslé et ledit Norbert Fortier, son mari, conformément à la loi; et il est de plus adjugé et decrété que ladite Eulalie Bruslé recouvre des biens dudit Norbert Fortier, la somme de cinq-cent trente-sept piastres et quarante cents, qui doit être payée par privilège et préférence, et en vertu d'une hypothèque tacite que ladite Eulalie Bruslé a, par les lois de cet Etat, sur toutes les propriétés de son mari pour assurer le payement des réclamations paraphernaux, ainsi que les frais.

(Signé) Jas. Pitot, juge

Je certifie ce qui est ci-dessus.

1er. oct Th. S. Kennedy, greffier

AVIS—160 barrils de *Nouv-Orleans mess Pork*, à vendre par

Legriel & Henry.

Mairie de la Nouvelle-Orléans:

LE prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $5 12½ le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, quarante-six onces de pain pour un escalin.—Nouvelle-Orléans, 28 sept 1827.

J. Roffignac

29 sept maire